



MRC des
PAYS-D'EN-HAUT



Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)

ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2020

M. Joël Badertscher
Directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MESURES		TERRITOIRE VISÉ	2020
1.	Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre.		
1.1	Implanter un (deux) centre(s) de transfert.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	L'étude a été réalisée. Le centre de transfert n'est plus d'actualité due au manque de rentabilité économique et d'acceptabilité sociale.
1.2	Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.	Tous	La collecte est désormais mensuelle de novembre à avril pour tout le territoire résidentiel, soit 20 collectes au lieu de 26. Les calendriers sont consultables en ligne avec les outils développés pour encourager la réduction des déchets et l'optimisation du tri. https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/calendrier-de-collecte/ et https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/reduction-des-matieres-residuelles/ Le site de traitement des déchets a également été changé en avril 2020, réduisant les coûts de collecte et les gaz à effet de serre.
1.3	Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.	Tous	Une étude pour la mise en réseau des écocentres de la MRC et leur mise aux normes a été réalisée, mais dû aux coûts élevés, le projet a été mis de côté pour le moment. La MRC a délégué sa compétence sur les écocentres aux municipalités locales.
1.4	Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation commune, etc.).	Tous	Un projet avec Synergie économique Laurentides a débuté en mars 2019. Le but étant d'approcher les ICI pour les sensibiliser à la réduction de l'enfouissement et le meilleur tri. Une ressource à temps plein a été engagée.
1.5	Implanter l'apport volontaire dans les secteurs ciblés.	Tous	Plusieurs lieux d'apport volontaire (LAV) en place et de nombreux autres dans le nouveau contrat de collecte 2018-2023

2. Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.			
2.1	Faire le choix d'un modèle de gestion régional des matières résiduelles (ex.: déclaration ou délégation de compétences, création d'une régie).	MRC des Pays-d'en-Haut	Déclaration de compétences sur l'ensemble de la GMR depuis l'automne 2015.
2.2	Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres de biens ou de services.	Tous	La déclaration de compétence de la MRC a permis une économie moyenne de 24% des coûts par rapport aux contrats précédents.
2.3	Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés.	Tous	La MRC a rédigé les appels d'offres communs pour la collecte des bacs, des conteneurs et des semi-enfous pour ses municipalités.
2.4	Interdire des bacs à déchets supplémentaires.	Tous	Règlement adopté en 2019
2.5	Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac.	Tous	Les citoyens, après évaluation de leur besoin et une inspection terrain ont accès gratuitement à un second bac de récupération.
2.6	Évaluer les offres de service de réduction à la source et de réemploi versus les services de recyclage et compostage des matières	Tous	La MRC participe au fonctionnement de l'organisme Synergie économique Laurentides (SEL) dont le but est de réduire des déchets (Symbiose industrielle, économie circulaire).
2.7	Évaluer et, s'il y a lieu, acheter des déchiqueteurs pour les déchets de bardeaux et de bois.	Tous	N/A
3. Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.			

3.1	Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation.	Tous	Les listes sont distribuées aux citoyens via leur calendrier de collecte et accessibles sur le site www.lespaysdenhautrecyclent.com , les citoyens peuvent également communiquer avec la ligne Info-Collecte de la MRC. Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019.
3.2	Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger au tri et à la récupération, en intégrant les bannissements.	Tous	Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019.
3.3	Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements.	Tous	Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019.

4.	Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.		
4.1	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les régies qui identifie différents outils de communication auprès des secteurs.	Tous	La MRC a un site internet dédié uniquement à la gestion des matières résiduelles www.lespaysdenhautrecyclent.com .
4.2	Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel, et un budget annuel pour les autres secteurs.	Tous	Le budget comprend déjà des montants pour l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Le développement du site internet, les outils de communication, des capsules web, la formation de patrouilles vertes, sont des exemples d'ISÉ réalisés avec ces budgets. La ligne info-collecte unique pour toute la MRC est en fonction depuis 2018. Deux ressources dédiées à temps plein répondent à toutes les questions relatives à la GMR et pour les plaintes liées aux collectes 1 855 PDH-RECY.
4.3	Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage et des débouchés locaux.	Tous	Synergie économique Laurentides est notre partenaire dans ce dossier-là. Rapport reçu.
5.	Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.		
5.1	Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint.	Tous	Le comité de suivi du PGMR était formé et se réunissait régulièrement.

6. Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux			
6.1	Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
6.2	Promouvoir les achats locaux.	Tous	Aucune action spécifique réalisée par la MRC. Certaines municipalités ont des Politiques d'achats responsables (local)
6.3	Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI.	Tous	Aucune action spécifique réalisée par la MRC. Certaines municipalités réalisent des événements écoresponsables
6.4	Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales.	Tous	Aucune action spécifique réalisée

7. Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs			
7.1	Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multi logements à desservir.	Tous	Les nouveaux contrats de collectes prennent en charge davantage d'ICI. La ressource engagée pour 2 ans travaille principalement sur les ICI.
7.2	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Tous	L'ISÉ est central à la MRC. Tel que décrit précédemment, plusieurs actions ISÉ ont été entreprises. Contrairement aux années antérieures, aucune patrouille verte n'a pu être engagée pour la période estivale en raison du contexte sanitaire. Cependant le site internet et les deux ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens. La ressource engagée pour 2 ans travaille principalement avec les ICI. Deux inspecteurs terrains contribuent à sensibiliser les citoyens lors de différentes interventions sur le territoire.
8. Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.			
8.1	Trouver des débouchés pour les matières visées.	Tous	Le projet de récupération des plastiques #6 est toujours en place à l'écocentre de Saint-Sauveur.
8.2	Évaluer les possibilités de récupérer ces nouvelles matières.	Tous	Le projet de récupération à la source et de valorisation du gypse de Synergie Économique Laurentides favorisera le développement d'un débouché régional et prévoit apporter des pistes de solutions concrètes à la problématique de séparation du gypse dans les matières résiduelles provenant du secteur des CRD, en plus d'apporter des données probantes sur le gisement de cette matière sur notre territoire. Les roues des bacs roulants sont parfois composées de matériaux non recyclables. Afin d'optimiser la qualité des matières envoyée au centre de tri, les inspecteurs terrains les démontent entièrement, récupèrent le maximum de

			composantes pouvant être réemployées, les roues de caoutchouc de 2020 ont été envoyées à un artiste/créateur pour la création d'une œuvre. Un travail est en cours afin de trouver d'autres débouchés/recycleurs.
9. Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.			
9.1	Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire.	Tous	Des visites des installations des bâtiments gérés par la MRC ont été réalisées afin d'optimiser les équipements pour la récupération.
9.2	Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
10. Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.			
10.1	Favoriser la mise en place d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique.	Tous	Les communications produites par la MRC véhiculent ce message.
10.2	Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire et les résidus organiques.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
11. Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.			
11.1	Implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	Toutes les municipalités sont desservies en collecte de matières organiques.
11.2	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous	Aucune action terrain en raison de la pandémie, cependant le site internet et les deux ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens. La ressource engagée pour 2 ans travaille principalement avec les ICI. Deux inspecteurs terrains contribuent à sensibiliser les citoyens lors de différentes interventions sur le territoire.

11.3	Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	Une partie du travail est déjà fait et les nouveaux contrats de collecte (par bacs, conteneur ou CSE) répondent aux besoins de plusieurs ICI, grâce notamment à des fréquences variables selon les ICI et les saisons, de plus des collectes des matières organiques doublée par rapport au résidentiel pour certains ICI.
12. S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement des matières organiques.			
12.1	S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration et boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC Pays-d'en-Haut	Une entente sur le compostage a été signée par la MRC avec la régie d'Argenteuil-Deux-Montagnes.
12.2	Évaluer et mettre en place s'il y a lieu un (des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies (fait pour la RIDL et à venir pour la RIDR)	RIDR	X

13. Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques.			
13.1	Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
13.2	Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques).	Tous	Aucune action spécifique réalisée
13.3	Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues.	Tous	À réaliser
13.4	Assurer le suivi avec les actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	Aucune zone agricole dans la MRC

14. S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés.			
14.1	Exiger la disposition des boues par valorisation ou par épandage, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration.	Tous	n/a
14.2	Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	Aucune zone agricole dans la MRC
15. Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).			
15.1	Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité et un babillard d'échange de matières.	Tous	Non prévu en 2020
15.2	Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
15.3	Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
15.4	Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
15.5	Favoriser la déconstruction sélective.	Tous	Aucune action spécifique réalisée

16. Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.			
16.1	Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
17. Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel.			
17.1	Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X

		MRC des Pays-d'en-Haut	Une étude de la firme Chamard stratégie environnementale a été réalisée les années antérieures. Un diagnostic des écocentres existants (infrastructures, sécurité et aussi les modes de gestion) a été réalisé dans le cadre de cette étude. Ensuite, des recommandations sur les infrastructures et sur le meilleur mode de gestion du réseau d'écocentres, ainsi que des plans concepts et des budgets proforma ont été présentés. Bien que les conclusions de l'étude recommandent la mise en réseau des écocentres, le coût trop élevé est un frein majeur et le projet a été repousser dans le futur.
17.2	Ajouter des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X
17.3	Réviser l'offre de services de collecte porte à porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X
		MRC des Laurentides	X
		MRC des Pays-d'en-Haut	Le contrat de collecte 2018-2023 prévoit uniquement 4 collectes d'encombrants annuellement

17.4	Bonifier le service des écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X
		MRC des Laurentides	X
		MRC des Pays-d'en-Haut	Délégation de compétence aux municipalités. Services différents d'une municipalité à l'autre.
17.5	Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X
		MRC des Laurentides	X

		MRC des Pays-d'en-Haut	Un projet de récupération des plastiques #6 est toujours en place à l'écocentre de Saint-Sauveur.
17.6	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous sauf MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	Aucune action terrain en raison de la pandémie, cependant le site internet et les deux ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens. La ressource engagée pour 2 ans travaille principalement avec les ICI
		MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X
18. Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.			
18.1	Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter des centres de tri CRD sur le territoire.	Tous	S/O
18.2	Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Tous	S/O
18.3	Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri des CRD locaux.	Tous	S/O
19. Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).			
19.1	Évaluer les points de dépôts actuels et en ajouter, au besoin.	Tous	Délégation de compétence aux municipalités.
19.2	S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.	Tous	X